

N°2016-BCA-11

- Membres théoriques
: 5
- Membres en exercice
: 5
- Membres présents :
5
- Votants :
5

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CONVENTION ANNUELLE DE RECETTE CADRE AVEC L'ENSOSP –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 27 janvier 2016, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 28 décembre 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

L'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers organise annuellement des actions de formation au bénéfice des officiers du Sdis 76.

Ce partenariat prend, pour ses aspects financiers, la forme d'une convention de recettes cadre annuelle, faisant suite à la tarification des formations par le Conseil d'administration de l'ENSOSP.

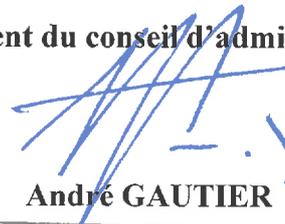
A ce titre, il convient d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le Président à la signer ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Les dépenses seront imputées sur le chapitre 011 « Charges à caractère général » du budget du Service départemental d'incendie et de secours.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à signer la convention ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

